



Courrier de mon bailleur : locataire logement communal

Par **boubou**, le **01/09/2010** à **09:28**

Bonjour,
Je viens de recevoir de mon bailleur le courrier suivant :
"Nous avons été informés que vous n'habitez plus le logement communal à titre principal.
Nous vous serions obligés de nous infirmer ou de nous confirmer cette information pour que nous prenions les dispositions d'usage."
En effet je partage ma semaine entre mon logement et celui de mon ami, mais je suis à jour de mes loyers et charges, on-t-il le droit de s'immiscer comme cela dans ma vie privée ????

Par **fabienne034**, le **01/09/2010** à **10:07**

non sauf si dans le contrat d'habitation vous avez droit à une habitation principale
pour une habitation normale il aurait rien droit de dire
pour tout savoir sur le bail de logement
<http://www.fbbs.net/contratlocationvide.htm>
il faut savoir si votre maison est du domaine public ou non, si elle est dans le domaine public , c'est dérogatoire au bail privé
il suffit de répondre que la maison est une habitation principale pour vous
la secondaire chez votre ami puisque si vous rompez il vous jette à la rue
il faut savoir s